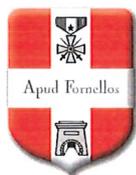


Commune  
de FOURNEAUX



**OBJET :**

**Budget communal M57  
Délibération sur le  
Compte Administratif  
2023**

*Nombre de Conseillers*

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13

Le Maire soussigné  
Certifie qu'en application du  
Code Général des Collectivités  
Territoriales, la convocation du  
Conseil Municipal a été affichée  
le  
29 janvier 2024

N° 05-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 février 2024**

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 06/02/2024

ID : 073-217301175-20240205-20240205\_05\_CAC-BF



L'an deux mil vingt-quatre, le **cinq février** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT.

Procurations : Jean-Claude BLAIX donne procuration à Maryvonne ROBIN.  
Kelly BERTRAND donne procuration à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Claude MEILLE.

\*\*\*\*\*

S'agissant du vote du compte administratif, Monsieur François CHEMIN se retire de la séance et laisse la présidence à Monsieur Claude MEILLE, adjoint.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur François CHEMIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 003 274,65 €	1 140 894,48 €
	Section d'investissement	682 008,76 €	379 787,35 €

		DÉPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 €	197 260,22 €
	Report en section d'investissement (001)	0,00 €	307 020,17 €
	TOTAL (réalisations + reports)	1 685 283,41 €	2 024 962,22 €

RESTES À RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	310 000,00 €	78 250,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	310 000,00 €	78 250,00 €

RÉSULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 003 274,65 €	1 338 154,70 €
	Section d'investissement	992 008,76 €	765 057,52 €
	TOTAL CUMULE	1 995 283,41 €	2 103 212,22 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

L'adjoint,  
Claude MEILLE



Le secrétaire de séance,  
Claude MEILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).